



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 20

LES LANGUES OFFICIELLES

La qualité de la traduction

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 22 avril 2010

LE SÉNAT

Le jeudi 22 avril 2010

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA QUALITÉ DE LA TRADUCTION

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, il est regrettable que Statistique Canada ait envoyé une lettre à des établissements de santé francophones écrite dans un français de piètre qualité. La traduction, qu'elle ait été faite par un logiciel ou un fonctionnaire, manquait de cohérence et une révision aurait été largement nécessaire.

Quand le gouvernement du Canada prendra-t-il au sérieux l'importance de services de traduction adéquats? Quand le gouvernement du Canada s'assurera-t-il de la qualité égale des langues officielles en offrant des services d'égale qualité?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Le sénateur Comeau m'a remis l'invitation que l'honorable Gary Lunn a fait parvenir aux sénateurs. Il signale que, à son avis, l'invitation a été bien traduite.

Quant à la politique sur les langues officielles, le gouvernement respecte parfaitement toutes les exigences auxquelles doit satisfaire un pays bilingue en reconnaissant ses deux langues officielles.

Au lieu d'intervenir au Parlement pour signaler des erreurs de traduction commises par un ministère, ce que le sénateur a le droit de faire, il serait utile que, à l'avenir, lorsque ce genre de problème surgit, le sénateur le signale au ministère responsable. Je ne crois pas que quiconque s'attende à ce que je puisse commenter avec compétence le choix de termes en anglais ou en français. Je vois beaucoup de textes publiés par les ministères rédigés dans un anglais

qui laisse à désirer. Peut-être les gens chargés de ce travail dans certains ministères ne sont-ils pas qualifiés. Je le déplore, mais je ne crois pas que quiconque veuille marquer des points en signalant ces lacunes. Il est regrettable que ce genre de chose se produise, mais il serait utile que les problèmes nous soient signalés pour que nous puissions les corriger.

Le sénateur Tardif : Deux précisions, avant de passer à ma question complémentaire. Je ne songeais pas à l'exemple donné par le sénateur De Bané. J'ai plutôt l'exemple d'une lettre envoyée par Statistique Canada. Bien sûr, il peut y avoir des erreurs, mais le gouvernement doit présenter son meilleur visage à ses administrés. Il en a l'obligation. Ma question est la suivante : que fait le gouvernement pour s'assurer qu'un service égal, et de qualité égale, est offert dans les deux langues officielles?

Le sénateur LeBreton : Le gouvernement fait exactement ce que tout gouvernement fait depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles. Je propose que les plaintes comme celles que les sénateurs viennent de soulever soient adressées au commissaire des langues officielles, qui est un mandataire du Parlement chargé de faire enquête sur ces plaintes. Du reste, il a fait enquête lorsqu'il y a eu des préoccupations de cet ordre avant et pendant les Jeux olympiques de Vancouver. Même s'il y a eu des problèmes au cours de la cérémonie d'ouverture, M. Fraser a dit que les choses avaient été extrêmement bien faites pour toutes les autres activités des Olympiques et que les exigences de la Loi sur les langues officielles avaient été respectées. Je ne crois pas que ces difficultés aient quoi que ce soit à voir avec le gouvernement actuel ni le précédent. Au fil des ans, les politiques des gouvernements, de toutes les allégeances, ont consisté à respecter les obligations prévues dans la Loi sur les langues officielles. Si un fonctionnaire de Statistique Canada a certaines lacunes ou s'il existe un problème systémique dans l'ensemble de Statistique Canada, il n'est que normal de signaler la chose au commissaire aux langues officielles.